



Lettre n° 15 du Conservatoire d'espaces naturels de Lozère - juin 2015



[www.cen-lozere.org](http://www.cen-lozere.org)

## *Sommaire*

Vie de l'association

Des nouvelles des zones humides

Découverte d'une espèce :  
la Laïche à 2 étamines

Réflexions sur la protection de la nature :  
le point de vue d'un adhérent

Bloc note



# Édito



Chers adhérents,

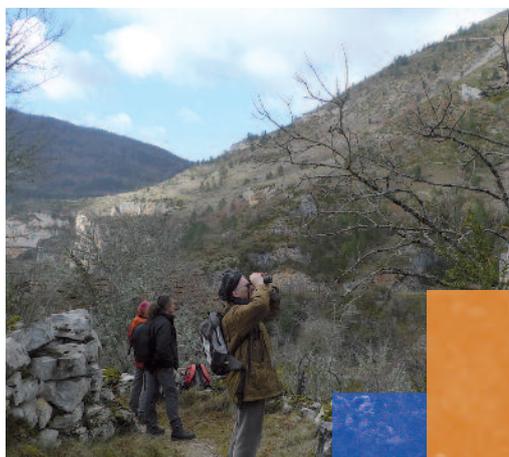
Déjà deux ans depuis la dernière lettre... Si des échanges sont réalisés régulièrement grâce aux mails ou à l'occasion de sorties, chantiers et autres assemblées générales, ce numéro, présenté sous une nouvelle forme, est l'occasion de prendre un peu de recul sur la protection de la nature en Lozère.

Vous y trouverez, entre autres, quelques nouvelles des zones humides, qui malgré les pressions exacerbées les derniers mois, deviennent aussi le symbole d'une agriculture véritablement durable alliant de manière indissociable et complémentaire l'économie, le social et l'environnement.

Et puis, Xavier, adhérent de la première heure, à l'heure de son départ sur des mers lointaines, offre à la réflexion et au débat ses impressions sur la protection de la nature. D'accord, pas d'accord... tiens je n'y avais pas pensé... c'est pas faux mais... Inviter à la réflexion c'est aussi l'objet de cette lettre alors, surtout, n'hésitez pas à réagir et à nous proposer vos idées, vos perceptions et pourquoi pas des lectures ou documentaires que vous souhaitez partager !

Merci à tous de votre engagement, très bonne lecture et à bientôt donc,

*L'équipe du Conservatoire d'espaces  
naturels de Lozère*



*Camp de Rose*



# Vie de l'association

## Assemblée générale

Plus de 20 personnes, adhérents et sympathisants, ont participé à l'assemblée générale du Conservatoire le samedi 28 mars à Quézac. La journée a été particulièrement riche en échanges avec, au delà des discussions portant sur les actions et projets du CEN, le partage de nombreuses réflexions sur les enjeux de préservation de la biodiversité à l'échelle locale et globale. Le travail réalisé pour informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux a été souligné. L'association intègre de nouveaux administrateurs : bienvenue à Pierre Clavel et Colin Hostein !

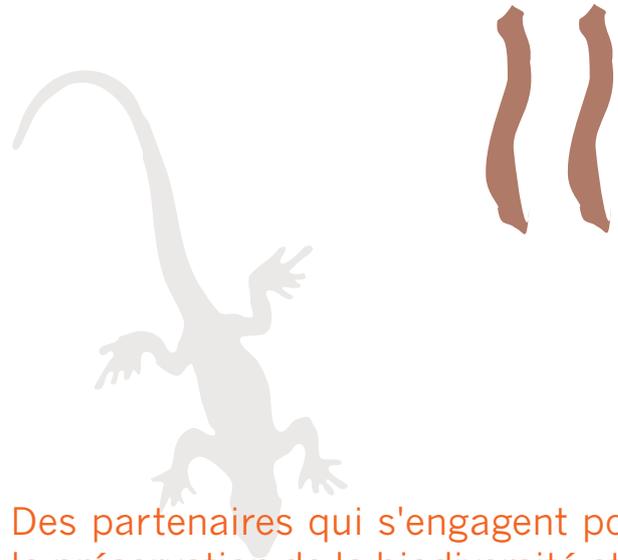
Après le partage du verre de l'amitié et d'un pique-nique au soleil, la journée s'est terminée par une balade à l'entrée des Gorges du Tarn. Merci à tous les participants ainsi qu'à la commune de Quézac pour la mise à disposition de la salle des fêtes.



Quézac, 28 mars, 11h15

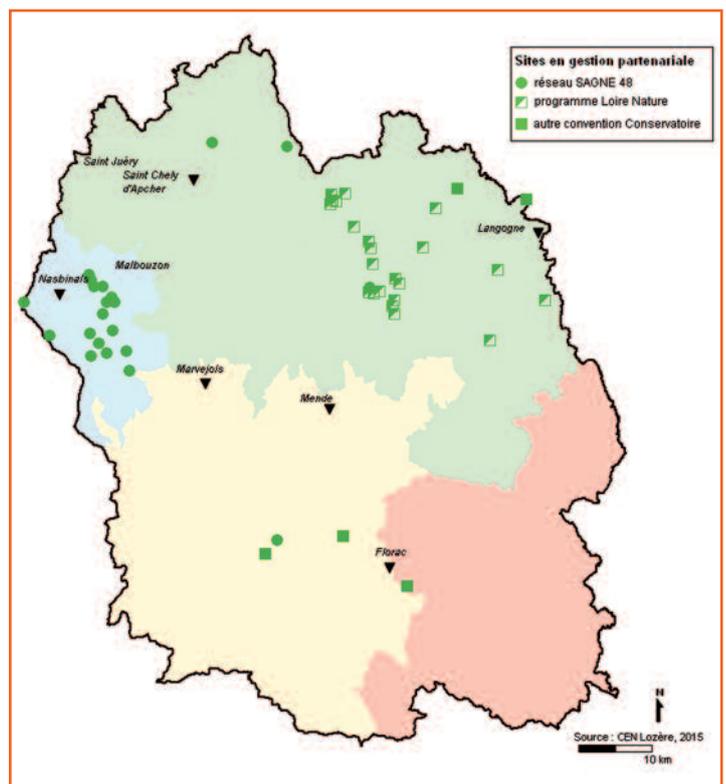


Quézac, 28 mars, 13h12



Des partenaires qui s'engagent pour la préservation de la biodiversité et la connaissance des milieux naturels

Fin 2014, 53 partenaires - agriculteurs, propriétaires privés, collectivités, forestiers - sont engagés avec le Conservatoire pour la gestion durable de 2176 hectares répartis au sein de 51 sites.



Bilan des sites en gestion partenariale au 31/12/2014

# Des nouvelles des zones humides

Chantier de bénévoles sur tourbière

## Synthèse départementale

Le Conservatoire poursuit sa démarche de connaissance des zones humides à l'échelle du département. Un nouvel inventaire de zones humides a été réalisé entre 2012 et 2014 sur le secteur ouest de la Margeride, complété par un travail conséquent d'actualisation et de synthèse des connaissances sur ces milieux.

En savoir plus : [www.cen-lozere.org/wp-content/uploads/2015/01/rapport\\_inv\\_zh\\_Marg\\_ouest.pdf](http://www.cen-lozere.org/wp-content/uploads/2015/01/rapport_inv_zh_Marg_ouest.pdf)

A ce jour, 3000 km<sup>2</sup> au total, soit 58% du département, ont été prospectés au cours des différents inventaires de zones humides. Ces milieux couvrent 14527 hectares (145 km<sup>2</sup>) soit 2,8% du département et 4,8% de la surface prospectée. Leur état de conservation est variable et différentes atteintes et menaces ont été répertoriées au cours des différentes campagnes d'inventaires (cf. figure 1).

Ce travail de connaissance sera poursuivi en 2015 avec le démarrage d'un nouvel inventaire sur le bassin du Lot.

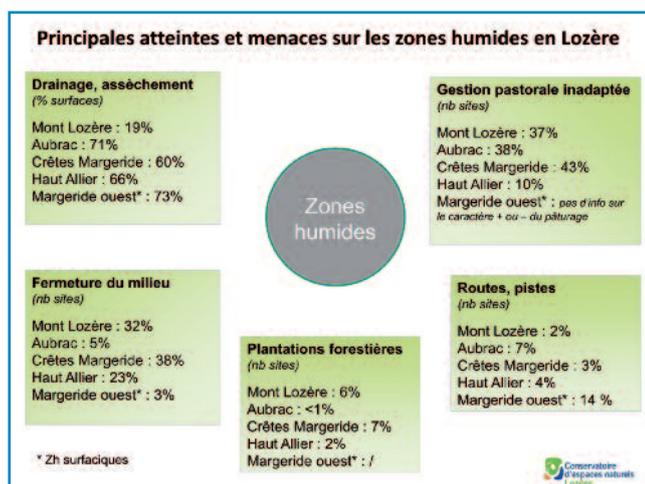


Figure 1

## Un réseau de gestionnaires engagés pour la gestion durable des zones humides

À travers l'animation du service SAGNE 48 sur la partie Adour-Garonne du département et les actions menées dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature sur le bassin de l'Allier, le CEN Lozère travaille aujourd'hui avec 46 gestionnaires de zones



mides, constituant un réseau de référence permettant le partage de savoirs-faire et de techniques visant, en particulier, à intégrer pleinement les enjeux de préservation des milieux humides dans l'activité agricole.

Le réseau au 31/12/2014 : 46 gestionnaires, 45 sites, 667 ha de milieux humides (soit 4,5% des zones humides actuellement recensées).

## Informier et sensibiliser

Le CEN poursuit sa mission d'information pour une meilleure prise en compte de ces milieux naturels dans les politiques d'aménagement du territoire. Le Conservatoire répond régulièrement à de nombreuses sollicitations concernant les zones humides, émanant de structures publiques, de gestionnaires ou de simples citoyens mais également d'étudiants et d'enseignants...

A l'instar de la soirée animée avec l'Association Margeride Environnement à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, et qui a réunie plus de 50 personnes à St Symphorien le 27 février dernier, les multiples enjeux et richesses des zones humides sont sources de découvertes mais aussi de réflexions et débats de fond sur l'avenir des territoires de moyenne montagne pour de nombreux citoyens.

Le projet de création d'un outil de porter à connaissance et d'information sur les zones humides à destination des élus locaux est actuellement à l'étude auprès de différents partenaires financiers.



# Découverte d'une espèce : la Laïche à deux étamines



## *Carex diandra* (Schrank, 1781 )

Les prospections réalisées lors d'inventaires, de diagnostics ou de suivis de sites permettent de recueillir de nombreuses informations et d'approfondir les connaissances sur la répartition et l'écologie des espèces. Trois nouvelles stations de Laïche à deux étamines, espèce patrimoniale liée aux tourbières, ont ainsi été découvertes par le Conservatoire depuis 2011.

## Description

Plante vivace discrète de 30 à 70 cm, cespiteuse (formant à sa base une touffe compacte) :

- tige entourée de gaines brunâtres, grêle, trigone, rugueuse au sommet,
- feuilles linéaires étroites (1-2 mm) et planes, scabres,
- inflorescence oblongue, fauve, de 1 à 3,5 cm, constituée de 6 à 16 épis de 0,4 à 0,9 mm de long, bisexués (fleurs mâles au sommet de l'épi),
- utricules fruits brun luisant de 2 à 3 mm, à 2 stigmates,
- floraison : mai-juillet.

## Écologie

la Laïche (ou Carex) à deux étamines est liée aux sols gorgés d'eau, peu acides et peu oxygénés, conditions caractéristiques des tourbières de transition (*Caricion lasiocarpae*).

## Répartition :

Cette laïche à distribution bipolaire se retrouve sur le continent eurasiatique, en Amérique du Nord ainsi qu'en Australie et en Nouvelle Zélande (DUHAMEL, 2004). Sur le territoire métropolitain, elle a disparu de nombreux départements suite à la destruction ou aux modifications de son milieu.

En Lozère l'espèce est connue historiquement sur l'Aubrac (lacs des Salhiens et de Souveyrols), où elle

est favorisée par l'importance du réseau de zones humides et la présence de roches basaltiques déterminant des eaux d'écoulements moins acides.

Les découvertes récentes du CEN réalisées au cours de différentes prospections ont permis de préciser sa répartition sur le département avec des observations sur les communes de Montbel en 2011, La Panouse en 2013 et une nouvelle station identifiée en 2014 sur la commune de Nasbinals (secteur de Puech Crémat).

## Statut :

Espèce déterminante ZNIEFF en région Languedoc-Roussillon.

## Effectifs et enjeux de conservation :

S'il est probable que cette espèce discrète se retrouve dans d'autres zones humides du département, ses populations seront toujours peu couvrantes avec généralement quelques dizaines de pieds. Ses faibles effectifs et la forte vulnérabilité de son habitat en font une espèce particulièrement menacée.

Sources :

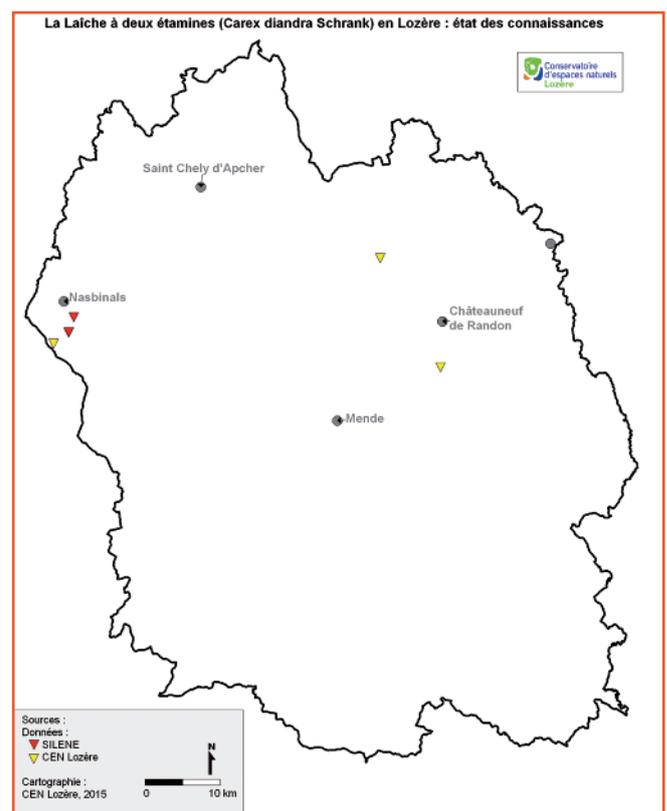
Tela botanica : [www.tela-botanica.org](http://www.tela-botanica.org)

DUHAMEL G., 1998, Flore et cartographie des Carex de France, 293 pages

PORTAL R., TORT M., 2013, Carex d'Auvergne, 196 pages

HOSTEIN C., 2015, extrait des Actes des secondes rencontres végétales du Massif central.

Conservatoire Botanique National du Massif central, 228 pages, pp.19 à 25.



# Réflexions d'un adhérent sur la protection de la nature

Châtaigneraie en Cévennes

*Quelques réflexions que Xavier nous propose sur la protection de la nature : de quoi réfléchir et débattre ! Nous attendons vos réflexions, réactions et perceptions.*

"Mon expérience professionnelle autant que les constatations que tout le monde peut faire ici et là m'amènent à affirmer que la protection de la nature (des habitats, des espèces) est incompatible avec le principe même de la propriété privée, qui règne en maître absolu dans notre société.

Les Français ne sont pas écolos, dans aucun des sens du terme, et encore moins ceux du monde rural. Ils sont ignares des choses de la nature, des enjeux du développement de notre société et des interactions négatives, et quand ils en ont conscience, ils ne modifient pas leur comportement. Ils contribuent à une société qui consomme et détruit espaces, espèces etc, sans aucune mauvaise conscience (ou à la marge) : l'objectif de la grande majorité de nos concitoyens (98 %?) est de consommer, de se rendre « heureux » avec tout autre chose que ce dont nous disposons naturellement autour de nous. Et ceci en s'auto-empoisonnant (produits de synthèse) et en empoisonnant la Terre. Pire encore : depuis quelques années c'est en toute connaissance de cause (reportages télé de plus en plus nombreux, résultats d'études etc.).

La protection de la nature passe forcément par le terrain, donc la propriété.

Les propriétaires des parcelles constituant notre territoire sont extrêmement divers. Pour une part, relativement réduite en fait, ce sont les agriculteurs, pour le reste (forêts, landes et une partie des terres agricoles) il s'agit d'un échantillon assez représentatif de nos concitoyens, pour la plupart propriétaires par héritage, mais qui n'ont plus que de loin le contact avec « leur » terre.

Sans entrer dans le détail d'une analyse fine, que je n'ai pas consultée mais que mon boulot me fait en pratique approcher en détail, on peut dire que les propriétaires ne sont pas différents quant à leur approche de la connaissance et de la protection de la nature que la société dans son ensemble.

Évidemment il y a des exceptions. Mais parmi nous « protecteurs de la nature » combien sont propriétaires de sol (1) ? Et sur quelle surface ? J'aimerais



le savoir mais je suis prêt à parier que nous sommes sous représentés dans le panel des propriétaires.

Les impératifs de protection de la nature sont traduits par des outils divers, contraignants ou incitatifs, qui ont été mis en place progressivement depuis peu (environ 50 ans pour faire simple) mais avec une montée en puissance remarquable grâce à Natura 2000.

La réaction des propriétaires, quand ils s'en rendent compte, est globalement celle ci : ils sont étonnés de la complexité de la chose (méconnaissance préalable et généralisée des phénomènes naturels autant que des mesures de protection), et s'ils ont à faire quoi que ce soit sur leur terrain, ils rejettent les mécanismes de protection au nom du droit de propriété et du « j'ai tous les droits » et du « y vont pas commencer à nous faire ch... » et du « TPMG » (tout pour ma gueule) et du « après moi le déluge » dans quelque domaine que ce soit.

Quand ils s'en rendent compte, car il faut savoir que la plupart des propriétaires n'habitent pas sur place et ne mettent pas souvent voire jamais les pieds sur leurs parcelles (la surface forestière de la Lozère est partagée entre quelque 25 000 propriétaires dont une partie s'ignore, une partie ne sait pas où sont les parcelles, etc). Donc tout le monde n'est pas au courant.

Les mesures réglementaires s'imposent en théorie, mais ont peine à avoir de l'effet tant le Français est rétif à l'autorité et insensible à l'intérêt général, dès lors que cela induit une contrainte personnelle même légère. D'autre part, l'administration est relativement impuissante par son manque de moyens criant en matière d'environnement (mais c'est un

choix politique), autant que par le laxisme avec lequel les lois sur l'environnement sont mises en application, et les contrevenants punis ou redressés. Il faut dépenser une énergie énorme pour faire appliquer la loi sur quelques cas parmi de nombreux autres, qui restent impunis.

Les mesures incitatives parmi lesquelles les contrats Natura 2000 marchent chez les agriculteurs parce qu'ils financent leur travail dans le cadre de leur exploitation. Ce n'est pas (ou rarement) la conviction qui fait signer les contrats mais le financement. Chez les propriétaires forestiers (45 % du territoire en Lozère) ça marche très très peu tout simplement parce que ceux-ci ne se sentent pas concernés par des travaux ou mesures environnementales, donc ne veulent pas s'embêter (quelques contrats signés pour toutes les zones Natura 2000 de Lozère).

Dans le Parc national des Cévennes, les propriétaires ne mettent en œuvre des mesures de protection que sous la « houlette » de cette administration et de ses agents, présents sur le terrain. En 40 ans d'existence, la protection de l'environnement par les propriétaires n'a quasiment pas évolué. Ce n'est que mon opinion, qu'il faudrait confronter à celle d'agents de terrain.

Donc en zone cœur du Parc, la réglementation s'applique à grand renfort de présence « policière » sur le terrain, et encore parfois ça dérape : un drainage de tourbière par-ci, des labours de pelouse par là... Et l'engagement personnel de propriétaires pour gérer plus naturellement doit être rarissime. D'ailleurs y'a-t-il plus d'agriculteurs bio en zone Parc que dans le reste du département ?

En cela la notion de parc national en zone habitée est un échec et il est difficile de prévoir une amélioration de la prise en compte de l'environnement dans un parc où les élus ont plus de pouvoir et la réglementation moins sévère ...

On peut aussi ajouter à ce sombre tableau l'effet contre productif de l'empilement de diverses couches de protection sur une même parcelle, induisant différentes expertises, différents jugements par différents organismes, différentes mesures d'interdiction, de modification de pratiques, de mesures compensatoires, d'évitement, de contrats environnementaux, de contrôle, d'exonération de ceci si je fais cela, mais pas complètement dans tel ou tel cas, à moins que je signe la Charte N2000, sauf si..... Les propriétaires sur qui ça tombe sont effarés, les agents qui tentent de leur expliquer sont dépassés, et en plus on change les règles de plus en plus vite.

Je, nous, pouvons comprendre le bien fondé de ces mesures : in fine, assurer enfin une protection des espèces et des habitats. Mais on se dirige vers une incompréhension générale du reste de la population, et parmi elle de la masse des propriétaires.

Donc quelles mesures pour une protection de la nature en lien avec la propriété ? Dans le contexte de propriété privée la seule solution est le rachat de terrain. C'est ce que fait le Conservatoire du littoral, plus dans un but de gel du territoire face à l'urbani-

sation (152 000 ha en 2012), que de protection stricte. A une bien trop petite échelle, le Parc des Cévennes le fait.

Et à l'échelle associative c'est ce que font les Conservatoires d'espaces naturels, avec par exemple l'aide des départements dans le cadre de leur politique d'espaces naturels sensibles (avec des résultats certes discutables).

Gérer du foncier n'est pas très facile, mais on a des idées. C'est racheter le foncier qui est difficile, et très cher. Et surtout depuis que les conservatoires existent, les foules de propriétaires ne se sont pas précipitées pour nous "donner" ou nous faire gérer leurs parcelles. En Lozère, le CEN co-gère un peu plus de 2100 ha mais ne possède pas de terrains ; 9 ha seulement sont propriété du CEN Languedoc Roussillon sur le département... (147 000 ha gérés par les CEN en France dont 7% en propriété).

L'Office national des forêts crée des Réserves biologiques domaniales (137 000 ha en 2009). Les Réserves naturelles nationales et régionales totalisent 253 000 ha en France métropolitaine (2011).

Ces chiffres sont ... quoi ? rassurants ? Encourageants ? En tous cas pas suffisants.

Il faut les mettre dans le contexte de la tendance lourde évoquée plus haut : un indicateur qui fait froid dans le dos : tous les 7 ans on perd l'équivalent d'un département (600 000 ha) sous l'artificialisation (béton, goudron, lotissements, aménagements, imperméabilisation...).

Rajouter : la perte de biodiversité (l'utilisation des pesticides ne baisse pas...), les attaques contre les parcs nationaux, les dégâts à venir par les changements climatiques.

Je pense que les efforts à faire sont là : se rendre maître du terrain (maîtrise foncière) pour pouvoir limiter les dégâts. (en complément des autres actions : de l'éducation à l'environnement à la réglementation...).

Ce pourrait être une priorité dans les parcs nationaux en particulier celui des Cévennes. Et ailleurs tous les outils existants pour y arriver doivent être mieux soutenus. Il faut absolument arriver à mieux maîtriser le territoire, et ce faisant à donner l'exemple d'une gestion n'excluant pas la production (agriculture, bois, loisirs...) mais respectueuse des équilibres naturels.

Et pour ce qui est du secteur associatif, l'engagement naturaliste devrait se focaliser sur cet objectif, pour une réelle efficacité de protection. En Lozère le Conservatoire peine à rassembler 50 adhérents, ses chantiers de bénévoles sur des espaces gérés essentiellement chez des agriculteurs ne mobilisent que 10 personnes... Peut mieux faire !"

*Xavier Pédel*  
*Adhérent au Conservatoire*  
*d'espaces naturels de Lozère*

*(1) Je connais un propriétaire de 35 ha de marais poitevin, achetés dans un but de protection, en partenariat avec la LPO, avec un fermier doté d'un bail environnemental et d'un plan de gestion adapté aux prairies naturelles (bien sûr pas d'engrais, pas de labour, gestion concertée des niveaux d'eau compatibles avec la nidification de certaines espèces).*

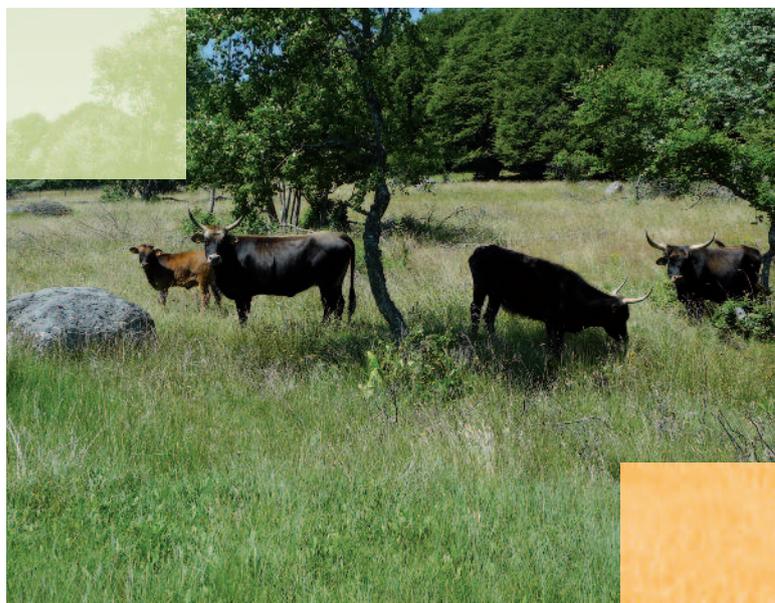


# Bloc-note

13 juillet 2015 / Margeride :

## "Fenêtre sur fermes" au Giralaldès.

La famille Amarger, partenaire de longue date du Conservatoire, propose une nouvelle journée "portes ouvertes" pour découvrir la ferme, l'élevage d'Aurochs reconstitués, les tourbières et partager discussions et connaissances sur la gestion des milieux naturels et semi-naturels. Comme chaque année, c'est avec plaisir que nous y participerons.



5 bis, impasse Félix Remise - 48000 Mende

Tél. 04 66 49 28 78

[conservatoire@cen-lozere.org](mailto:conservatoire@cen-lozere.org)

[www.cen-lozere.org](http://www.cen-lozere.org)

Directeur de la publication : A. Lagrave  
Rédaction : A. Rémond, C. Lacoste, X. Pédel  
Comité de relecture : Conseil d'administration CEN Lozère  
Photos : CEN Lozère, X. Pédel, R. Lys  
Maquette et mise en page : Renaud Lys, [www.traitdeplume.fr](http://www.traitdeplume.fr)  
ISSN n° 2114-9429 · IPNS

